



## Procès-verbal COMITE DE DIRECTION

----- SOUS RESERVE D'HOMOLOGATION -----

**Date** : Mardi 22 juillet 2025

**Lieu** : Siège du District de la Gironde à Cenon

**Heure d'ouverture** : 19 heures

**Président de séance** : GOUGNARD Alexandre, Président du District

**Présents au siège du District** : MME, LAGARDE Valérie, - MM. GOUGNARD Alexandre (Président), BAUDRY Nicolas, CATALAA Jean-Louis, DARRIET Didier, DUBEDAT Jean-Pierre, ESTAMPE Patrick, LE DIABAT Alain, LAGU Michel, LALANNE Joel, ROUMIER Maxime, ROUSSEAU Sebastien.

**Présents en visioconférence** : MMES LEVERNIER Morgane, LUCAS Nathalie, PREVOST Christiane, SOULETIS Audrey, TARGHI Aurore – MM BIDART Jean-Luc, COENE Eric, DUBARRY Christian, DUNOGUIEZ Nicolas.

**Excusés** : MME BILLAC Sonia – MM. BARAT Erik, COURREGELONGUE Enzo, DEBINSKI Alain, GRENIER Patrick, LO PINTO Yannick, RAFI Ali, SARRAUTE Romain, TALLEC Christian.

**Assiste** : SOULÉ Nicolas – Directeur Général

Alexandre GOUGNARD ouvre la réunion à 19 heures.

### Procès-Verbal du Comité de Direction

- Le Comité Directeur valide le procès-verbal de la séance du lundi 07 juillet 2025  
Aucune observation n'ayant été formulée en séance, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Composition des Poules les compétitions Seniors pour la saison 2025-2026

- Les membres du Comité de direction ont pris connaissance des tirages des poules des compétitions Seniors D1-Intersport, D2 et D3.
- **Aucune remarque n'ayant été formulée en séance, les poules Seniors pour la saison 2025-2026 sont entérinées, sous réserve des procédures en cours ou à venir.**

### Reprise de dossier

Les membres du Comité de Direction sont informés de l'appel formulé par le club de l'US Lège Cap-Ferret, suite à l'arrêt de l'équipe réserve du FC Langonnais 2.

Dans l'éventualité où le District de la Gironde serait débouté par la Commission d'appel de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, le Comité de direction décide d'anticiper cette hypothèse et prend les mesures suivantes :

- Le club du FC Vallée de Dordogne est maintenu en D2 – Poule C ;
- Le club de l'US Lège Cap-Ferret est réintégré en championnat D2 ;
- Après tirage au sort, le club de l'US Lège Cap-Ferret est affecté à la poule B du championnat D2 ;
- En conséquence, la poule B du championnat D2 comptera 13 équipes.
- Intégration du FC Martignas-Illac en D3 en lieu et place de l'US Lège Cap-Ferret.

De plus, dans l'hypothèse d'une poule à 13 équipes, au terme de la saison concernée,

- les modalités d'accèsion en division supérieure ne sont pas modifiées dans cette poule
- le nombre de descentes de ce groupe est augmenté d'un.

Ainsi, outre le dernier de chaque poule, l'équipe classée 12<sup>ème</sup> de la poule à 13 descend également. Les autres équipes appelées à évoluer en Départemental 3 lors de la saison 2026-2027 seront départagées au quotient entre équipes classées au même rang.

## Procès-verbal COMITE DE DIRECTION

- Par exemple, en cas de 8 descentes en D3, sont concernées les équipes classées 13<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et les 3 moins bons 11<sup>ème</sup>

**Les membres du Comité de Direction valident, à l'unanimité, la proposition ci-dessus**

### Calendrier général – Championnat D2

- Dans l'éventualité où la poule B du championnat D2 compterait 13 équipes, un nouveau calendrier général a été présenté aux membres du Comité de direction.

**Après examen, les membres du Comité de direction valident à l'unanimité la proposition du nouveau calendrier général D2.**

### **Poules des championnats Jeunes**

Nicolas BAUDRY rappelle le travail réalisé par la Commission Départementale des Compétitions Jeunes dans la construction des poules pour la saison 2025-2026, en intégrant l'ensemble des impératifs transmis aux membres.

- U13 LFNA et U13 niveau 1
- U15 LFNA et U15 niveau 1
- U17 LFNA et U17 niveau 1

**Les membres du Comité de direction entérinent à l'unanimité, la construction des poules 2025-2026.**

### **Nomination au poste de Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA)**

Dans le cadre du renforcement de son Équipe Technique Départementale (ETD), le District de la Gironde de Football a engagé une procédure de recrutement d'un(e) Conseiller(ère) Technique Départemental(e) en Arbitrage (CTDA).

Après réception et étude des candidatures, un jury composé de :

- Alexandre GOUGNARD, Président du District,
- Nicolas SOULÉ, Directeur Général,
- Maxime ROUMIER, Président du Pôle Arbitrage,

a auditionné les postulants. Un candidat a fait l'unanimité des trois membres du jury.

Sur proposition de ce dernier, la Commission RH a validé à l'unanimité cette candidature.

Enfin, sur proposition d'Alexandre GOUGNARD, Président du District, les membres du Comité de direction valident la nomination interne de Monsieur Victor BORIE au poste de Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA), à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.

### **Nomination des délégués District**

Sur proposition de Jean-Louis CATALAA, Président de la CD des Délégués, le Comité de Direction doit valider l'ensemble des délégués officiels du District de la Gironde.

- AGUILAR Alain, BEUGER Denis, BIRON Michel, BONNEFOY Alain, BOURENANE Youcef, BRIVES Henri, CHAUVINET Sébastien, DARDAUD Jean- Louis, DEDE Dominique, DUCASSE Thierry, GAMIETTE Jean-Joseph, GUERIN DE FONJOYEUSE Patrice, HEBRARD Gilles, JABLONSKY Yves, KAHIA Mohammed, LAMONDJO VOSSIOMAWA Brice, LATOURNERIE Nicolas, NDONG ETOUCHE Désiré, PATISSIER Roger, PELLIZZARI Dorino, POUPIN Jean-François, VALETTE Laurent.

## Procès-verbal COMITE DE DIRECTION

**Aucune remarque n'ayant été formulée en séance, les membres du Comité de direction entérinent à l'unanimité, la construction du corps des délégués 2025/2026.**

### Nomination des délégués « candidats » District

Sur proposition de Jean-Louis CATALAA, Président de la CD des Délégués, le Comité de Direction doit valider les 3 candidats au poste de délégué du District de la Gironde.

- ANDREU Pascal, BEGON Jean-Philippe, PAPP Yovan

**Aucune remarque n'ayant été formulée en séance, les membres du Comité de direction valident à l'unanimité la nomination des 3 nouveaux candidats.**

### Conformité du terrain Suzanne Lenglen – Union Saint-Jean

Dans le cadre de l'application du Règlement des Terrains et Installations Sportives ainsi que du Règlement des Éclairages, adoptés lors de l'Assemblée Fédérale de la FFF du 13 mars 2021, les membres du Comité de Direction sont informés que le stade Suzanne Lenglen, situé sur la commune de Bordeaux, ne répond pas aux exigences minimales requises pour accueillir certaines compétitions, notamment en Seniors D1-Intersport.

Pour rappel, les conditions réglementaires d'accueil en Seniors D1 sont les suivantes :

- Terrain classé T5 ou T5 SYE ;
- Éclairage de niveau E6 ;
- À défaut, terrain classé T6 ou T6 SYE, sous réserve du respect de l'ensemble des autres critères T5, hors dimensions des vestiaires, ce qui implique une demande de dérogation.

Le club de l'Union Saint-Jean, utilisateur habituel du stade Suzanne Lenglen, a bénéficié à titre exceptionnel d'une dérogation pour la saison 2024/2025. Toutefois, cette dérogation ne saurait être prolongée indéfiniment, conformément aux orientations de la Commission Départementale des Terrains et Installations.

**Afin de ne pas pénaliser le club dans sa pratique, le Comité de Direction décide à l'unanimité :**

1. D'accorder une prolongation de la dérogation jusqu'au 31 décembre 2025, permettant à la Ville de Bordeaux d'engager les travaux nécessaires à la mise aux normes.
2. Passé ce délai, et en l'absence de mise en conformité, le club de l'Union Saint-Jean ne pourra plus organiser de rencontres officielles sur ce site. Il appartiendra alors à la Ville de Bordeaux de proposer une solution de repli sur une infrastructure répondant aux normes fédérales en vigueur.
3. Qu'aucune rencontre ne pourra être programmée le samedi soir durant cette période de dérogation.

Le Comité de Direction mandate Nicolas SOULÉ, Directeur Général pour :

1. Rédiger un courrier dans les plus brefs délais à Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire en charge des Sports et des relations avec les associations et les clubs sportifs
2. Suivre l'évolution du dossier après de la mairie de Bordeaux.

### Une demande de conciliation auprès du CNOSF

- Les membres du Comité de Direction sont informés qu'une demande de conciliation a été déposée auprès du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), conformément aux articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport, dans le cadre d'un litige opposant le District de la Gironde de Football à un arbitre, relatif au classement de fin de saison.

## Procès-verbal COMITE DE DIRECTION

- Cette demande porte sur la décision du 3 juillet 2025, par laquelle le District a rétrogradé l'arbitre concerné en catégorie District 3 (D3) pour la saison 2025/2026, en raison de son classement avant-dernier au sein du groupe B de District 2 (D2) à l'issue de la saison 2024/2025.
- Le Président de la conférence des conciliateurs a constaté que la demande vise uniquement à contester les notes attribuées par les observateurs durant la saison.
- Or, selon la jurisprudence constante du Conseil d'État, l'évaluation des arbitres par les observateurs, ainsi que l'établissement des classements qui en résulte, ne relèvent pas des décisions susceptibles d'être contrôlées par la voie de la conciliation.

**En conséquence, la demande a été considérée comme manifestement mal fondée, et donc irrecevable au titre du préalable obligatoire de conciliation, en application de l'article R.141-16 alinéa 3 du Code du sport, lequel stipule : « Le président notifie sans délai, par décision motivée, le rejet de la demande lorsqu'elle : (...) 3° Est manifestement mal fondée. »**

### Ligue de football de Saint-Pierre-et-Miquelon

- Dans le cadre du troisième tour régional de la Coupe de France, la Fédération Française de Football autorise la participation d'un club qualifié de la Ligue de Football de Saint-Pierre-et-Miquelon, intégré à ce stade de la compétition.
- À ce titre, la Commission Fédérale de la Coupe de France a sollicité le District de la Gironde pour accueillir, sur son territoire, une équipe représentant la Ligue de Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Après présentation du dossier, le Comité de Direction accepte cette demande à l'unanimité de ses membres.

**Le District de la Gironde informera, dans les prochains jours, les services de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine (LFNA) afin d'engager un travail conjoint sur l'organisation de cette rencontre, relevant de la compétence de la LFNA pour ce tour de la compétition.**

### Point d'avancement – Projet Chatbot

Le Comité fait le point sur l'état d'avancement du projet Chatbot :

- Le prestataire assure la récupération automatique des évolutions des règlements fédéraux et régionaux (sites FFF et Ligue) après les Assemblées Générales.
- Une première vague de documents issus du District a été transmise par Vincent MACAU. Environ 25 règlements restent à mettre à jour, principalement concernant les championnats et coupes.
- Le visuel de la mascotte a été transmis au prestataire.

Points restant à valider :

- Évolution du règlement Statut des Éducateurs
- Mises à jour réglementaires suite à l'AG District
- Mise à jour des règlements championnats/coupes
- Recherche éventuelle de documents complémentaires.

Prochaine étape :

- Constitution, à la rentrée de septembre, d'un groupe d'utilisateurs test représentatif (dirigeants, éducateurs, arbitres, membres de commissions). Un fichier Excel partagé sera créé afin de recenser les profils proposés.

**Le Comité de Direction tient à remercier Sébastien ROUSSEAU ainsi que l'ensemble du groupe de travail pour leur investissement et la qualité du travail réalisé dans le cadre de la création de cet outil.**



## Procès-verbal COMITE DE DIRECTION

### Réunions du Comité de Direction et du Bureau du Comité de Direction

- Valérie LAGARDE, Secrétaire Générale du District, informe les membres du Comité de Direction des dates programmées pour les prochaines réunions du Comité de Direction, du Bureau du Comité de Direction ainsi que de la Commission Ressources Humaines (RH).

### Dates des réunions du Comité de Direction

- Samedi 13 septembre 2025
- Jeudi 20 novembre 2025
- Samedi 10 janvier 2026
- Samedi 07 mars 2026
- Samedi 18 avril 2026
- Samedi 30 mai 2026
- Samedi 04 juillet 2026

### Dates des réunions du Bureau du Comité de Direction et Commission RH

- Mercredi 10 septembre 2025
- Lundi 15 décembre 2025
- Lundi 23 février 2026
- Lundi 30 mars 2026
- Lundi 18 mai 2026
- Mardi 30 juin 2026

### Dixième anniversaire du District de la Gironde

- À l'occasion du dixième anniversaire du District de la Gironde, le Président annoncera lors du prochain Comité de Direction sa proposition de création d'un groupe de travail spécifique.
- Ce groupe aura pour mission de préparer et coordonner l'ensemble des actions liées à cet événement majeur, afin d'assurer sa réussite et de marquer ce moment important dans l'histoire du District.

---

Fin de séance à 21h30.

**Le Président**

Alexandre GOUGNARD

**La Secrétaire Générale**

Valérie LAGARDE